

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
2 MARS 2020

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
2 mars 2020, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4
Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme,
maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

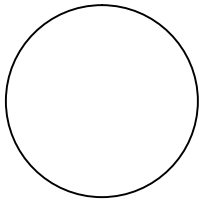
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 février 2020
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Dépôt du rapport financier et de l'audit
8. Permis d'intervention MTQ – 2020
9. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
10. Envoi à la MRC pour non-paiement de taxes
11. Représentant lors de la vente du 11 juin 2020
12. Mois de la jonquille
13. Abrasif liquide
14. Fête des bénévoles 2020, aide financière
15. Demande d'appui au projet « Les Aventuriers Équins »
16. Défi OSEntreprendre
17. 5 à 7 des nouveaux arrivants
18. Programme d'aide à la voirie locale, mesures particulières
19. Affaires diverses :
20. Période de questions
21. Levée de la séance

01-02-03-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des
membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE



02-02-03-2020

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2020 soit adopté.
ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

03-02-03-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 36 839.96 \$.
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le Maire fait un résumé de la séance des maires ainsi que la correspondance reçue.

7. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'AUDIT

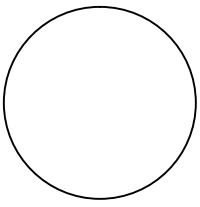
Madame Manon Albert du Groupe Mallette fait la lecture du sommaire du rapport financier 2019 et de l'audit effectué par leur firme. Le rapport financier est déposé à la municipalité.

8. PERMIS D'INTERVENTION MTQ - 2020

04-02-03-2020

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;
ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES RAISONS, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à la majorité des membres présents :
Que la municipalité de Padoue demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2020 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Line Fillion, directrice générale, à signer lesdits permis d'intervention.
ADOPTÉE.



05-03-02-2020

9. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 128 646 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2019;
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;
ATTENDU QUE la municipalité a des dépenses relatives à l'entretien d'hiver pour un montant de 168 660 \$ et des dépenses autres que pour l'entretien d'hiver de 78 899 \$, pour un total de 247 559 \$;
ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés le rapport financier de la municipalité.
POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur Bertrand Caron il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Padoue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
ADOPTÉE.

06-02-03-2020

10. ENVOI À LA MRC POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

De faire parvenir à la MRC de La Mitis, les comptes de taxes impayés de 2019.
ADOPTÉE.

07-02-03-2020

11. REPRÉSENTANT LORS DE LA VENTE DU 11 JUIN 2020

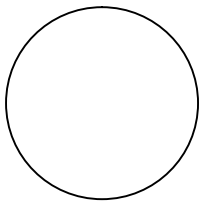
Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents:

De nommer, Line Fillion, directrice générale, représentante de la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes le 11 juin prochain.
ADOPTÉE.

08-03-02-2020

12. MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;
CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;
CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;
CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;



CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

**IL EST, EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CLÉMENCE LAVOIE
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU
CONSEIL PRÉSENTS :**

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PADOUE ENCOURAGE** la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE.

13. ABRASIF LIQUIDE

09-03-02-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres présents :

D'accepter l'offre des Aménagements Lamontagne pour l'abrasif liquide au prix de 0.36 \$ du litre.

ADOPTÉE.

14. FÊTE DES BÉNÉVOLES 2020

10-03-02-2020

Il est proposé par monsieur François Doré et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

De donner un montant de 150.00 \$ pour la fête des bénévoles intermunicipales qui aura lieu au mois d'avril.

ADOPTÉE.

15. DEMANDE D'APPUI AU PROJET « LES AVENTURIERS ÉQUINS »

11-03-02-2020

CONSIDÉRANT les objectifs et la mission des Aventuriers Équins qui consiste à organiser et développer un réseau de sentiers sécuritaires et balisés pour la randonnée équestre. Ceux-ci traverseront le territoire de la MRC de La Mitis;

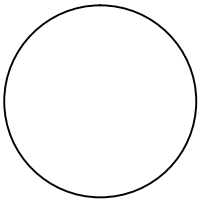
CONSIDÉRANT qu'un réseau de sentiers pour la randonnée équestre peut être un atout important pour notre population ainsi que pour le tourisme équestre.

Il est proposé par madame Clémence Lavoie
Et résolu à la majorité des membres présents:

Que la municipalité de Padoue donne son appui aux Aventuriers Équins afin d'atteindre ses objectifs

Que la municipalité pourra intervenir positivement auprès de différents organismes, partenaires et citoyens, afin de faciliter l'atteinte des objectifs.

ADOPTÉE



12-02-03-2020

16. DÉFI OSENTREPRENDRE

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à la majorité des membres présents :

De faire un don de 50.00 \$ pour le Défi OSEntreprendre qui aura lieu le 31 mars prochain.

ADOPTÉE.

13-02-03-2020

17. 5 À 7 DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à la majorité des membres présents :

D'organiser un 5 à 7 pour les nouveaux arrivants des 5 dernières années au mois de mai et de commander des stylos de la municipalité pour leur remettre lors de cet évènement.

ADOPTÉE.

14-02-03-2020

18. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – MESURES PARTICULIÈRES

ATTENDU QUE la municipalité de Padoue a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

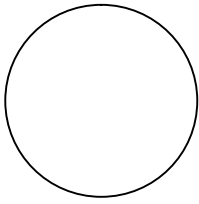
ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE la municipalité de Padoue s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1er janvier 2021**.

ATTENDU QUE la municipalité de Padoue s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;



ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière;
ATTENDU QUE la municipalité de Padoue a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

✓ **Estimation détaillée du coût des travaux**

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Bertrand Caron et résolu à la majorité des membres présents que le conseil de la municipalité de Padoue confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
ADOPTÉE.

19. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet à ajouter.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 4 contribuables présents.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

15-02-03-2020

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 21:00 heures.

Approbation des résolutions

Je, Gilles Laflamme, maire de la Municipalité de Padoue, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 3 mars 2020, tenue à la salle du conseil au 215 rue Beaulieu à 20:00 heures.
En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Gilles Laflamme, maire

03-03-2020
Date

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 3 mars 2020.